Document généré le 16 avr. 2024 22:20

Nuit blanche

NUIT BLANCHE
magazine littéraire

Le « crime » de Monsieur Lemelin

Jacques Guay

Numéro 8, hiver 1983

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1660ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Nuit blanche, le magazine du livre

ISSN

0823-2490 (imprimé)
1923-3191 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Guay, J. (1983). Le « crime » de Monsieur Lemelin. *Nuit blanche*, (8), 3–3.

Tous droits réservés © Nuit blanche, le magazine du livre, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LES SUPERMARCHÉS provigo

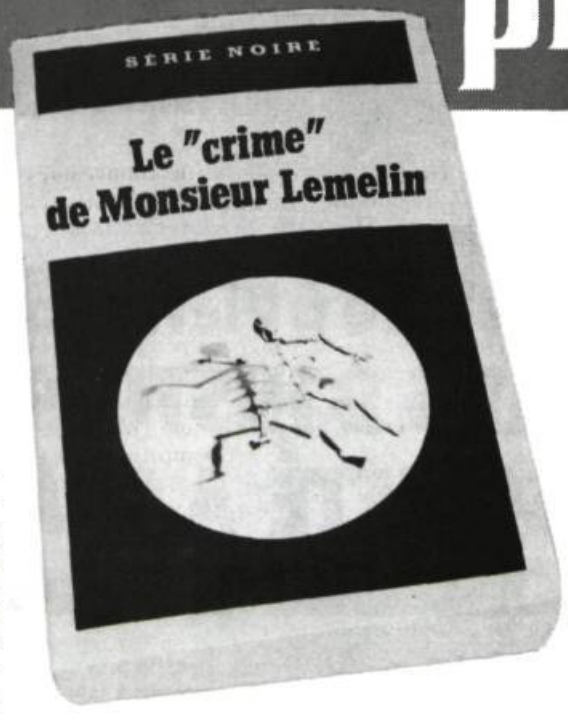

Ma première réaction à la «vente Lemelin» chez Provigo a été de mesurer l'espace disponible dans la petite librairie dont je possède quelques actions. Rien à faire! Il était impossible de rentrer un comptoir à charcuterie sans sacrifier trop de choses: la bédé ou l'écologie par exemple.

Nous avons donc renoncé à vendre *Le crime d'Ovide Plouffe*. De toute manière, contrairement à M. Lemelin, prix David, Goncourt par cousinage, ex-éditeur de la Presse, et ajoutez-en, nous ne connaissons rien au commerce des cretons[1] ou de la tête fromagée[2].

Le livre s'est cependant bien vendu chez Provigo. Plus de 50 000 a constaté le critique littéraire du Soleil. Il a même suggéré aux libraires de se faire adopter une loi pour se protéger à l'avenir de tels succès.

Ce serait bien inutile. Aucune loi n'a jamais protégé personne contre la bêtise encore que le procédé pourrait effectivement faire beaucoup de mal aux libraires si l'exemple était suivi par les écrivains les plus populaires. Mais tous, du moins espérons-le, ne sont pas des Roger Lemelin.

Le vrai crime de Roger Lemelin, si crime il y a eu, fut d'oublier qu'il a jadis publié des livres qui méritent de passer à notre histoire littéraire et qu'on ne retrouve plus guère que dans les vraies librairies, celles qui investissent dans les fonds. À ce que je sache Provigo n'a sur ses tablettes ni *Les Plouffe*, ni *Au pied de la pente douce*, ni même *La culotte en or*. Et Provigo ne sacrifiera quand même pas ses étalages de soupe au pois ou de détergent. Il y a là de quoi faire réfléchir les éditeurs qui pourraient être tentés avec un roman à succès de se transformer temporairement en épicier en gros.

Le problème c'est que plusieurs d'entre eux ont déjà envahi les pharmacies, les vendeurs de tabac, les dépanneurs qui écoulent des livres à succès entre les croustilles, le Pepsi et la Loto-Québec. Le jour où les librairies ne pourront plus supporter cette concurrence nous en serons quittes pour nous nourrir des «best-sellers», ces «fast-food» du cerveau. Adieu alors Platon, Sartre, Camus, Gide, Miron, adieu littérature et essais.

Déjà certaines maisons de distribution ont resserré les marges de crédit et d'autres ont commencé (ou songent) à imposer des frais de livraison en dehors de Montréal pour les nouveautés. La crise économique, les mises à pied, le chômage et les coupures de salaires font également assez de ravages pour que plusieurs en viennent à s'inquiéter des opérations de marketing à la Lemelin qui, en d'autres temps, susciteraient plutôt les rires.

La permission d'ouvrir le dimanche est, évidemment, bienvenue mais elle ne fait que rétablir l'équilibre, les libraires étant jusqu'alors les seuls à ne pas pouvoir vendre les livres le jour du Seigneur. Autrement le marché du livre est assez mal en point — surtout en ce qui concerne le livre québécois — pour qu'un jour quelqu'un au ministère des Affaires culturelles (le ministre peut-être?) daigne se pencher sur ce marais.

En ce qui concerne enfin M. Lemelin, la rumeur veut que la prochaine fois il nous serve ça en tranches. Comme le «baloney». Au prix où est le boeuf, on le comprendrait.

Jacques Guay

note 1: sorte de rillettes commercialisée naguère par M. Lemelin sous le nom commercial de Taillefer.

note 2: charcuterie à base de têtes de cochons.